



Le 03 juin 2021

MAIRIE  
DE  
**VILLENEUVE-SAINT-DENIS**  
77174

Téléphone 01 60 43 01 06  
Télécopie 01 60 43 29 55

[villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr](mailto:villeneuvesaintdenis.mairie@wanadoo.fr)  
[www.villeneuve-st-denis.fr/](http://www.villeneuve-st-denis.fr/)

Chers parents,

Dans le cadre du service garderie des mercredis, nous organiserons tout au long de l'année des journées d'activités pâtisserie et des balades en forêt sur la commune de Villeneuve-Saint-Denis.

C'est pour cela que nous vous demandons une dérogation parentale pour autoriser votre enfant à participer à ces journées.  
Cette dérogation est valable du 02 septembre 2021 au 7 juillet 2022.

Pour chaque activité ou balade, la date vous sera communiquée 15 jours à l'avance avec le programme.

Je soussigné(e) ....., agissant en tant que parent et responsable légal de ....., élève en classe de .....,

- autorise mon enfant à participer aux activités pâtisserie
- autorise mon enfant à participer aux balades en forêt sur la commune

Fait à Villeneuve-Saint-Denis,  
Le .....

Signatures des parents :